

Programme de formation 2012

OMBE

**COURS OFFERTS AUX OFFICIERS MUNICIPAUX
EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT (INSPECTEURS),
AUX DIRECTEURS DES TRAVAUX PUBLICS,
AUX AMÉNAGISTES, AUX RESPONSABLES DE
L'ÉMISSION DES PERMIS, AUX INGÉNIEURS,
AUX TECHNOLOGUES ET AUX ENTREPRENEURS PRIVÉS.**

**Ces cours s'inscrivent dans le programme de formation
qui vise l'obtention du diplôme Officier municipal en bâtiment
et en environnement (OMBE) de la COMBEQ.**



RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R. 22)*

Accréditation : 1.4 UEC

Durée : 2 jours, de 8 h 30 à 16 h 30

Tarif : Membre COMBEQ : 450 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 600 \$ (+ taxes)

Ce cours présente le règlement ainsi que les modifications qui y ont été récemment apportées. Il apporte aussi des précisions quant à l'interprétation et à l'application de la législation. Des explications détaillées, des exemples concrets et des exercices pratiques vous aideront à mieux comprendre le règlement Q-2, r. 22.

Endroit	Date
Drummondville	16-17 avril
Sherbrooke	18-19 avril
Mont-Laurier	1-2 mai
Rouyn-Noranda	13-14 juin

ATELIER DE PERFECTIONNEMENT SUR LE RÈGLEMENT Q-2, R. 22 : LA LECTURE DES PLANS ET LES DEMANDES DE PERMIS

Accréditation : 0.7 UEC

Durée : 1 jour, de 8 h 30 à 16 h 30

Tarif : Membre COMBEQ : 240 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 340 \$ (+ taxes)

Conçue pour s'adapter aux besoins des officiers municipaux qui possèdent déjà une bonne connaissance du Règlement Q-2, r. 22, cette formation leur permet d'en savoir plus sur des éléments spécifiques tels que la lecture de plans, l'article 4.1, etc.

Endroit	Date
Montebello	20 mars
Trois-Rivières	21 mars
Saint-Jean-sur-Richelieu	27 mars
Orford	14 mai
Rimouski	5 juin

LECTURE DE PLANS ET DEVIS ET INITIATION AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Accréditation : 1.2 UEC

Durée : 2 jours, de 9 h à 16 h

Tarif : Membre COMBEQ : 450 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 600 \$ (+ taxes)

Les participants à ce cours se familiariseront avec la lecture de plans et devis de petits bâtiments en vue de l'étude de la demande de permis de construire (jour 1). La deuxième journée, la formation portera sur le Code de construction du Québec, Chapitre 1, Bâtiment, en vue de son application éventuelle lors de l'étude d'une demande de permis de construire.

Endroit	Date
Saint-Jérôme	17-18 janvier
Québec	31 janvier-1 ^{er} février

MÉTHODOLOGIE ET TECHNIQUES D'INSPECTION DES BÂTIMENTS

Accréditation : 1.8 UEC

Durée : 3 jours, de 9 h à 16 h

Tarif : Membre COMBEQ : 600 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 800 \$ (+ taxes)

Ce cours permettra aux participants de se familiariser avec les exigences du Code de construction du Québec – Chapitre 1, Bâtiment, en regard des méthodes d'intervention efficaces en inspection pour s'assurer de la conformité des lieux inspectés, en plus de résoudre rapidement les problèmes techniques inhérents à l'application des mesures de sécurité. Il est conçu de façon à vulgariser la matière en favorisant l'interaction avec les participants. Ce cours est divisé en trois parties et comprend des travaux pratiques pour une meilleure compréhension : les notions de base, la méthode d'utilisation de la grille de vérification et la préparation des visites d'inspection.

Endroit	Date
Québec	11-12-13 avril
Saint-Jean-sur-Richelieu	9-10-11 mai
Saint-Jérôme	23-24-25 mai

*Cours donné en collaboration avec

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

COMBEQ

PARTIE 3 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Accréditation : 1.8 UEC

Durée : 3 jours, de 9 h à 16 h

Tarif : Membre COMBEQ : 600 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 800 \$ (+ taxes)

Les participants à ce cours approfondiront leurs connaissances des parties 1 et 2 et plus particulièrement des sections 3.1 à 3.8 de la partie 3 du Chapitre 1, Bâtiment, du Code de construction. Les modifications apportées par le gouvernement concernant le Code de construction (Gazette officielle du Québec, décret 293-2008) et la mise à jour de la partie 10 concernant les modifications aux bâtiments existants seront aussi abordées. Cette formation s'adresse aux participants qui possèdent déjà une bonne connaissance du Code national du bâtiment (CNB) 1990 ou 1995 et qui ont l'occasion de faire l'examen de plans ou l'inspection de bâtiments relevant de la partie 3 du CNB. Il est basé sur le nouveau CNB 2005 entré en vigueur le 17 mai 2008.

Endroit	Date
Brossard	21-22-23 mars
Rimouski	27-28-29 mars

PARTIE 9 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Accréditation : 1.8 UEC

Durée : 3 jours, de 9 h à 16 h

Tarif : Membre COMBEQ : 600 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 800 \$ (+ taxes)

Ce cours permet aux participants d'acquérir une connaissance générale de l'ensemble des exigences de la partie 9 du chapitre Bâtiment du Code de construction et de la nouvelle partie 10 pertinente que la Régie du bâtiment a modifiée, et particulièrement celles relatives aux bâtiments résidentiels afin d'en faciliter aussi bien l'examen des plans que l'inspection de conformité. Il s'adresse à ceux qui possèdent déjà une bonne connaissance de la structure et de la portée générale du Code national du bâtiment ou qui ont suivi le cours d'initiation au Code de construction, chapitre I, Bâtiment.

Endroit	Date
Québec	15-16-17 février
Saint-Jérôme	7-8-9 mars

ÉTUDE DE CAS D'UNE HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE

Accréditation : 0.6 UEC

Durée : 1 jour, de 9 h à 16 h

Tarif : Membre COMBEQ : 240 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 340 \$ (+ taxes)

Cette formation vise à exercer les participants à l'utilisation de plans de construction d'une habitation bifamiliale isolée afin de bien comprendre la portée de chaque document soumis pour analyse. Les thèmes abordés comprennent les exigences du Code de construction du Québec relativement à une demande de permis visant une habitation bifamiliale isolée, ainsi que des notions spécifiques telles que la séparation coupe-feu et les moyens d'évacuation des aires de plancher (accès à l'issue et issue).

Endroit	Date
Rimouski	11 avril

ÉTUDE DE CAS D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL

Accréditation : 0.6 UEC

Durée : 1 jour, de 9 h à 16 h

Tarif : Membre COMBEQ : 240 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 340 \$ (+ taxes)

Les participants se familiariseront avec les exigences du Code de construction du Québec relativement à une demande de permis visant un bâtiment industriel. Ils aborderont aussi les notions spécifiques suivantes : mezzanines, moyens d'évacuation des aires de plancher et des mezzanines (accès à l'issue et issue), protection des risques voisins (façades de rayonnement) et systèmes de sécurité incendie.

Endroit	Date
Rimouski	12 avril

COMBEQ

CONCILIATEUR-ARBITRE

Le rôle de la personne désignée comme conciliateur-arbitre dans le règlement de méseententes relatives aux fossés et clôture de ligne, découvert et fossé de drainage

Accréditation : 0.7 UEC

Durée : 1 jour, de 8 h 30 à 16 h 30

Tarif : Membre COMBEQ : 240 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 340 \$ (+ taxes)

En vertu de la Loi sur les compétences municipales, diverses dispositions sont en vigueur depuis 2006 pour le règlement de certains conflits de voisinage (fossé et clôture de ligne, découvert) ou des dispositions relatives à des fossés de drainage. Ainsi, toutes les municipalités doivent désigner une personne pour agir à titre de conciliateur-arbitre aux fins de régler des méseententes survenant dans ces domaines. L'objectif de ce cours est d'approfondir les dispositions de la loi tout en permettant aux participants, à l'aide d'exercices et de cas pratiques, de mettre à l'épreuve les nouvelles connaissances acquises, notamment en confectionnant eux-mêmes les documents nécessaires à la gestion de ces dossiers.

Endroit	Date
Trois-Rivières	15 mars
Saint-Jérôme	5 avril

PERMIS... PAS PERMIS...

Comment la gestion d'une demande de permis varie selon le contexte et l'objectif des travaux visés

Accréditation : 0.7 UEC

Durée : 1 jour, de 8 h 30 à 16 h 30

Tarif : Membre COMBEQ : 240 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 340 \$ (+ taxes)

Ce cours permet aux participants d'effectuer une revue des règles légales et une mise à jour des connaissances et des habiletés en matière de permis, principalement de construction et de démolition. Essentiellement, le formateur vous aidera à déjouer les pièges qui guettent les officiers lors de l'étude des demandes de permis. Pour ne citer que quelques exemples : permis pour une installation septique, pour la démolition d'un immeuble, pour la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment en zone inondable ou dans un milieu humide, pour une construction résidentielle en zone agricole sans droits acquis ou avec droits acquis, etc.

Endroit	Date
Drummondville	12 avril
Saint-Jérôme	18 avril
Québec	19 avril
Granby	1 ^{er} mai

SAVOIR COMPOSER AVEC LES SITUATIONS ET LES CLIENTÈLES DIFFICILES

Accréditation : 0.7 UEC

Durée : 1 jour, de 8 h 30 à 16 h 30

Tarif : Membre COMBEQ : 240 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 340 \$ (+ taxes)

Cette formation s'adresse aux inspecteurs municipaux et à leurs collègues qui doivent gérer des situations et des clientèles difficiles, voire agressives. Elle leur permettra d'apprendre à se positionner calmement, à gérer leurs émotions afin de pouvoir offrir un service de qualité tout en ne perdant pas leur énergie, à analyser les situations qui paraissent de prime abord insolubles et à intervenir de façon adéquate. Une formation sous le signe de l'humour pour traiter positivement des situations de tension et les charges émotives qu'elles engendrent.

Endroit	Date
Boucherville	29 mars
Saint-Jérôme	3 avril
Québec	11 avril
Saguenay	12 avril
Rouyn-Noranda	18 avril
Mont-Joli	3 mai

TOUTES VOS QUESTIONS ...

Accréditation : 0.7 UEC

Durée : 1 jour, de 8 h 30 à 16 h 30

Tarif : Membre COMBEQ : 240 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 340 \$ (+ taxes)

Le succès de l'automne 2011 est de retour! La formation est divisée en deux volets. En avant-midi, le formateur abordera la mécanique des recours mis à la disposition des municipalités pour assurer le respect du Q-2, r. 22 et les modalités de leur exercice (en particulier quant à l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (LCM)). De plus, le formateur traitera de la différence entre les notions de droits acquis en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. En après-midi, le formateur répondra aux questions soumises par les participants lors de l'inscription.

Endroit	Date
Saint-Hyacinthe	25 janvier
Lévis	10 février

Les cours de la COMBEQ et de la FQM

Un investissement qui rapporte, une formation reconnue!

Les cours offerts par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) en partenariat avec la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) sont accrédités par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC), ce qui constitue une garantie de qualité. Une telle accréditation nous permet d'émettre des unités d'éducation continue (UEC). Chaque heure de formation complétée donne droit à 0.1 UEC. De plus, ces cours conduisent à l'obtention d'un diplôme et du titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement.



Des changements peuvent être apportés quant aux dates et lieux de formation indiqués dans le présent document. Avant de vous inscrire, vous êtes invités à consulter l'horaire des cours sur le site Internet de la FQM à l'adresse www.fqm.ca/formation/officiers-municipaux ou de la COMBEQ à l'adresse www.combeq.qc.ca.

Inscription à la COMBEQ

Prenez note que l'inscription aux cours offerts par la COMBEQ doit obligatoirement se faire à la COMBEQ au www.combeq.qc.ca sous l'onglet Formation. Vous pouvez également transmettre votre formulaire d'inscription par télécopie.

Inscription à la FQM

Il est facile et rapide de vous inscrire par Internet au www.fqm.ca/formation/officiers-municipaux. Vous n'avez qu'à sélectionner le cours et la date désirés et à poursuivre l'inscription en ligne. Vous pouvez également transmettre votre formulaire d'inscription par télécopie.

Politique d'annulation

Si vous ne pouvez être présent au cours, trois options s'offrent à vous :

- transférer votre inscription à une autre session du calendrier, et ce, avant la tenue de la première sélection;
- vous faire remplacer par une autre personne de votre municipalité;
- vous faire rembourser en nous faisant parvenir un avis écrit au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'activité.

Aucun remboursement ne sera effectué à une personne inscrite ne s'étant pas présentée à l'activité sans en avoir avisé par écrit au préalable l'organisme responsable.

Cours sur demande

Vous aimeriez suivre un cours dans votre région? Vous désirez une session autre que celles qui sont présentées dans cette brochure? Tous les cours sont disponibles sur demande. Informez-vous auprès de l'organisme responsable.

LA GESTION EFFICACE DES PLAINTES ET LES RECOURS EN CAS DE MANQUEMENTS AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LA PRÉPARATION D'UN DOSSIER DEVANT LA COUR

Accréditation : 0.7 UEC

Durée : 1 jour, de 8 h 30 à 16 h 30

Tarif : Membre COMBEQ : 240 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 340 \$ (+ taxes)

L'officier municipal en bâtiment et en environnement peut être appelé à traiter des plaintes quant à des manquements aux obligations découlant des règlements municipaux. L'officier doit alors considérer les recours de nature pénale et ceux de nature civile, puis préparer son dossier dans le but de le présenter devant le tribunal. Ce cours, illustré par des cas pratiques, permettra aux participants d'approfondir leurs connaissances des règles à suivre relativement à l'administration de la preuve de la municipalité devant le tribunal.

Endroit	Date
Québec	12 avril

LA GESTION DES LACS ET DES COURS D'EAU

Accréditation : 1.4 UEC

Durée : 2 jours, de 8 h 30 à 16 h 30

Tarif : Membre COMBEQ : 450 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 600 \$ (+ taxes)

S'adressant d'abord aux officiers municipaux, mais aussi aux directeurs municipaux, aménagistes, maires, conseillers municipaux et toute autre personne concernée, ce cours vise à outiller les participants pour évaluer l'état des plans d'eau, identifier des facteurs qui contribuent à leur détérioration ou à leur amélioration et appliquer rigoureusement les règlements en vigueur afin de s'assurer du suivi de la qualité des lacs et des cours d'eau. Un premier module juridique traite de partage des compétences, fédéral, provincial, municipal local et régional, de l'approche par bassin versant, de la dégradation accélérée des lacs et cours d'eau, du contrôle des installations septiques, de la protection des bandes riveraines, des rôles et pouvoirs des citoyens et de l'entretien des cours d'eau. Un volet technique permet d'aborder les compétences requises dans la gestion des lacs et cours d'eau, la gestion des barrages de castors, la gestion des ponts et ponceaux, les travaux d'entretien, de nettoyage et d'aménagement et le relevé sanitaire.

Endroit	Date
Maniwaki	3-4 mai
Rouyn-Noranda	11-12 juin
Roberval	29-30 août

LE RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET ATELIER PRATIQUE SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Accréditation : 1.4 UEC

Durée : 2 jours, de 8 h 30 à 16 h 30

Tarif : Membre COMBEQ : 450 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 600 \$ (+ taxes)

La première partie de ce cours permettra de définir l'essentiel de la fonction d'officier municipal en bâtiment et en environnement, ses responsabilités par rapport aux différents règlements et à la délivrance de permis. La seconde partie a pour objectif de réviser les principes généraux des divers règlements d'urbanisme. Des mises en situation et des exercices rendront cette deuxième partie dynamique et interactive. Le formateur verra à favoriser le caractère dynamique et interactif du cours au moyen d'exercices et de mises en situation.

Endroit	Date
Drummondville	28-29 mars
Montebello	19-20 septembre

LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

Accréditation : 1.4 UEC

Durée : 2 jours, de 8 h 30 à 16 h 30

Tarif : Membre COMBEQ : 450 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 600 \$ (+ taxes)

Ce cours vous aidera à mieux comprendre l'élaboration et l'application des règlements municipaux découlant de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. La protection des milieux riverains et le type d'aménagement qui peut y être réalisé seront abordés, de même que les éléments de stabilisation des rives et la ligne des hautes eaux. Une visite sur le terrain complétera la formation et permettra aux participants de voir comment peut se matérialiser le contenu théorique.

Endroit	Date
Orford	15-16 mai
Valleyfield	17-18 mai
Amos	5-6 juin

LES DROITS ACQUIS ET LES RÈGLEMENTS À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

Accréditation : 1.4 UEC

Durée : 2 jours, de 8 h 30 à 16 h 30

Tarif : Membre COMBEQ : 450 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 600 \$ (+ taxes)

Ce cours permettra aux participants d'approfondir leurs connaissances relatives aux droits acquis et aux règles à suivre en matière de règlement à caractère discrétionnaire. Il comprend une partie magistrale, des exemples concrets de règlements et des exercices pratiques.

Endroit	Date
Drummondville	10-11 septembre
Mont-Laurier	17-18 septembre

LE ZONAGE AGRICOLE

Accréditation : 1.4 UEC

Durée : 2 jours, de 8 h 30 à 16 h 30

Tarif : Membre COMBEQ : 450 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 600 \$ (+ taxes)

La première journée de formation, basée sur une présentation magistrale par un avocat, sera consacrée à définir le rôle et les responsabilités des différents intervenants, en plus d'analyser les types de demandes prévues à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Le cheminement d'une demande, le rôle de l'inspecteur municipal et du conseil lors du traitement d'une demande et les droits acquis seront également abordés. Au cours de la seconde journée, la partie théorique sera illustrée à l'aide de cas pratiques.

Endroit	Date
La Pêche	26-27 janvier
Alma	28-29 août

INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS – MODULE 1 ET 2

Accréditation : 1.4 UEC

Durée : 2 jours, de 8 h 30 à 16 h 30

Tarif : Membre COMBEQ : 450 \$ (+ taxes)

Non-membre COMBEQ : 600 \$ (+ taxes)

Dans le cadre du Module 1, les participants démystifieront les différents règlements municipaux pouvant être adoptés par la municipalité afin de prévenir l'apparition de nuisances et l'insalubrité d'un bâtiment, en plus de voir les principaux pouvoirs coercitifs pouvant être entrepris pour éliminer la cause de nuisance ou d'insalubrité. Lors du Module 2, ils apprendront à reconnaître les cas d'insalubrité et à en évaluer le degré de gravité tout en acquérant les outils nécessaires pour effectuer des interventions adéquates et aider les citoyens dans le processus de prévention.

Endroit	Date
Saint-Jérôme	24-25 janvier
Rimouski	6-7 septembre

Veuillez vous inscrire rapidement aux cours afin de vous assurer d'une place. Pour plus de détails sur la formation disponible et pour vous inscrire, consultez le site Internet de la COMBEQ : www.combeq.qc.ca ou celui de la FQM : www.fqm.ca/formation/officiers-municipaux.

Des changements peuvent être apportés quant aux dates et lieux de formation indiqués dans le présent document. Avant de vous inscrire, vous êtes invités à consulter l'horaire des cours sur le site Internet de l'une ou l'autre des organisations.

COMBEQ

OMBE

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS



365, rue Normand
Place Normand, bureau 260
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1T6
Tél. : 450 348-7178
Télé. : 450 348-4885
Courriel : combeq@bellnet.ca
www.combeq.qc.ca



2954, boul. Laurier, bureau 560
Québec (Québec) G1V 4T2
Tél. : 418 651-3343
S. F. : 1 866 951-3343
Télé. : 418 651-1127
Courriel : formation@fqm.ca
www.fqm.ca

